

Manuel du thème 1 : les parlementaires

OBJECTIFS

Le DVD et les exercices complémentaires répondent aux objectifs des décrets "Missions", "Education à la citoyenneté responsable", ainsi qu'aux compétences terminales de l'enseignement secondaire. Vous trouverez un résumé des objectifs et des compétences terminales sur le site web de cet outil éducatif.

Reportage 1 : Pourquoi des hommes et des femmes se lancent-ils en politique ?

OBJECTIF DU REPORTAGE 1

Sur la base de **témoignages** de parlementaires issus de différents partis, les élèves découvrent pourquoi ceux-ci ont opté pour une carrière politique.

APERÇU DES INTERVIEWS DU REPORTAGE 1 [6 clips, 4,26 minutes en tout]

Clip avec un élève [0,62]

Un élève récapitule les raisons pour lesquelles on peut entrer en politique. Les responsables politiques se préoccupent du bien-être du pays et de la population et s'efforcent d'améliorer les conditions de vie des gens. D'emblée, ce premier film donne le ton et introduit les clips suivants, où les élèves posent leurs questions aux responsables politiques.

Enregistrement Service Éducatif du BELvue 15 avril 2008

Interview de Myriam Vanlerberghe (sp.a) [0,78]

Beaucoup de gens déclarent qu'ils ne font pas de politique ou que la politique ne les intéresse pas. Myriam Vanlerberghe rappelle néanmoins que la politique influence la vie des gens, puisque ce sont les responsables politiques qui définissent les règles du jeu de notre société.

Enregistrement Service Éducatif du BELvue 29 mai 2008

www.myriamvanlerberghe.be

Interview de Véronique Salvi (cdH) [1,26]

Personne dans la famille de Véronique Salvi n'a jamais exercé de mandat politique. Néanmoins, elle-même s'est toujours engagée dans des projets sociaux, que ce soit à travers un mouvement de jeunesse ou dans des comités de quartier. Son engagement dans la vie politique lui a permis de traduire son engagement social en actes politiques.

Enregistrement Service Éducatif du BELvue 6 novembre 2007

www.veronique-salvi.com



Interview de Sabine de Bethune (CD&V) [0,57]

Après ses études de droit, Sabine de Bethune a exercé la profession d'avocate au Barreau de Courtrai avant de se lancer, quelques années plus tard, dans une carrière politique. En tant qu'avocate, elle a eu l'occasion de résoudre divers problèmes juridiques et familiaux. Maintenant qu'elle est responsable politique, elle s'efforce d'anticiper les problèmes en prenant des mesures préventives et en faisant des lois.

Enregistrement Service Éducatif du BELvue 29 novembre 2005

www.sabinedebethune.be

Interview de Isabelle Durant (Ecolo) [0,77]

Isabelle Durant estime qu'il faut accorder plus d'attention à l'aspect écologique.

Enregistrement Service Éducatif du BELvue 24 octobre 2006

www.isabelledurant.be

Interview de Richard Fournaux (MR) [0,20]

Désireux de s'intégrer à la sphère publique de sa ville, Richard Fournaux a pris part très tôt à la vie politique de celle-ci. Son objectif était d'aider la société. Ce même intérêt l'a amené plus tard à devenir membre du Parlement fédéral.

Enregistrement Service Éducatif du BELvue 22 janvier 2007

www.richardfournaux.be

QUESTION D'INTRODUCTION AU DÉBAT SUR LE REPORTAGE 1

Et toi ? Ça te dirait de t'engager en politique ? Pourquoi ?

COMMENTAIRE DU REPORTAGE 1

D'innombrables raisons peuvent être à l'origine d'une carrière politique. Toutefois, une seule est indispensable : l'intime conviction de pouvoir rendre le monde meilleur. Les responsables politiques contribuent à l'organisation de la société et en définissent les règles.

Reportage 2 : Comment devient-on parlementaire ?

OBJECTIF DU REPORTAGE 2

Un **reportage** explique aux élèves comment les parlementaires sont élus.

TEXTE DU REPORTAGE 2

En tant qu'élève, tu as ton mot à dire à l'école! Il arrive parfois que le choix d'une date d'interrogation soit soumis à toute la classe. Le professeur fixe alors l'interro à la date qui convient le mieux à la majorité des élèves. Toutefois, quand il s'agit de prendre des décisions qui touchent l'ensemble du pays, il n'est plus possible de laisser chacun participer directement au vote. Ce sont donc les **représentants** que nous élisons qui vont le faire pour nous.

Les parlementaires font des lois pour la population. Dans un pays démocratique tel que la Belgique, il est donc naturel que ces parlementaires soient élus par la population.

Les élections de la Chambre des représentants et du Sénat ont lieu en principe tous les quatre ans. La période qui sépare deux élections s'appelle '**législature**'.

Avant les élections, les partis politiques doivent trouver les **candidats** qu'ils placeront sur leurs listes électorales. Ces candidats sont des hommes et des femmes, représentatifs de la société, et qui désirent siéger au Parlement. Pour avoir davantage de chances d'être élu, il est préférable de figurer parmi les premiers de la liste. La liste des candidats est constituée par le parti. Le candidat qui occupe la première place sur une liste est appelé la **tête de liste**. Il (ou elle) est pratiquement certain(e) d'être élu(e) si son parti obtient au moins un siège.

La Belgique est divisée en différentes zones que l'on appelle «**circonscriptions électorales**». Ces circonscriptions sont différentes pour la Chambre et le Sénat. Pour la Chambre, les circonscriptions électorales correspondent presque toutes aux provinces. Font exception : le Brabant flamand et la région bilingue de Bruxelles-Capitale. On y trouve les circonscriptions de Bruxelles-Hal-Vilvorde et de Louvain. Chaque circonscription électorale dispose d'une liste électorale distincte. Pour le Sénat, on distingue seulement trois circonscriptions : les circonscriptions flamande, wallonne, et celle de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Chaque circonscription dispose d'une liste électorale distincte.

La campagne peut commencer lorsque les **listes électorales** sont prêtes. Les candidats essaient alors de convaincre les électeurs de voter pour eux.

Vient ensuite le moment le plus important : celui où nous votons. Pour pouvoir voter, il faut être de nationalité belge et avoir au minimum 18 ans. Pour pouvoir être élu à la Chambre et au Sénat, il faut également être belge mais il faut avoir au minimum 21 ans. Dans notre pays, il est obligatoire pour toute personne qui remplit les conditions

de se rendre au bureau de vote. Tu n'es toutefois pas obligé de voter. Tu peux en effet choisir de ne pas remplir ton bulletin de vote : on appelle cela un **vote blanc** (ou une abstention).

Pour que ton vote soit valable, tu ne peux voter que pour une seule liste. Tu peux voter en tête de liste; cela signifie que tu es d'accord avec l'ordre des candidats. Tu peux aussi émettre un ou plusieurs vote(s) de préférence - également appelé(s) vote(s) nominatif(s). Cela signifie que tu désires augmenter les chances d'un ou de plusieurs candidat(s). Plus un candidat obtient de votes de préférence, plus il a des chances d'être élu. Lors des élections de la Chambre et du Sénat, tu peux voter pour des **candidats** et des **suppléants**. Les suppléants prennent la place des candidats élus dès que ceux-ci démissionnent de leur poste, par exemple pour devenir ministres, ou lorsqu'ils démissionnent du Parlement pour toute autre raison.

Après les élections, on compte les votes. Ceux-ci déterminent le nombre de **sièges** obtenus par chacun des partis. Les partis pour lesquels de nombreux électeurs ont voté obtiennent davantage de sièges, et donc plus de représentants au Parlement. A l'inverse, les partis qui ont obtenu moins de voix seront moins représentés au Parlement. On appelle cela la **représentation proportionnelle**.

Lorsqu'un candidat est élu, il ou elle prête le **serment constitutionnel**. A partir de ce moment-là, il ou elle est député ou sénateur.

QUESTION D'INTRODUCTION AU DÉBAT SUR LE REPORTAGE 2

Et toi ? Qu'en penses-tu ? As-tu le sentiment d'être bien représenté par les parlementaires ?

COMMENTAIRE DU REPORTAGE 2

La FAQ (Foire Aux Questions) ci-dessous permet d'approfondir les sujets abordés dans le reportage. Le professeur déterminera lui-même jusqu'où il veut ou peut approfondir chaque sujet. La FAQ aidera aussi le professeur à répondre de manière précise aux questions des élèves. Les questions peuvent également faire l'objet d'exercices de recherche menée par les élèves.

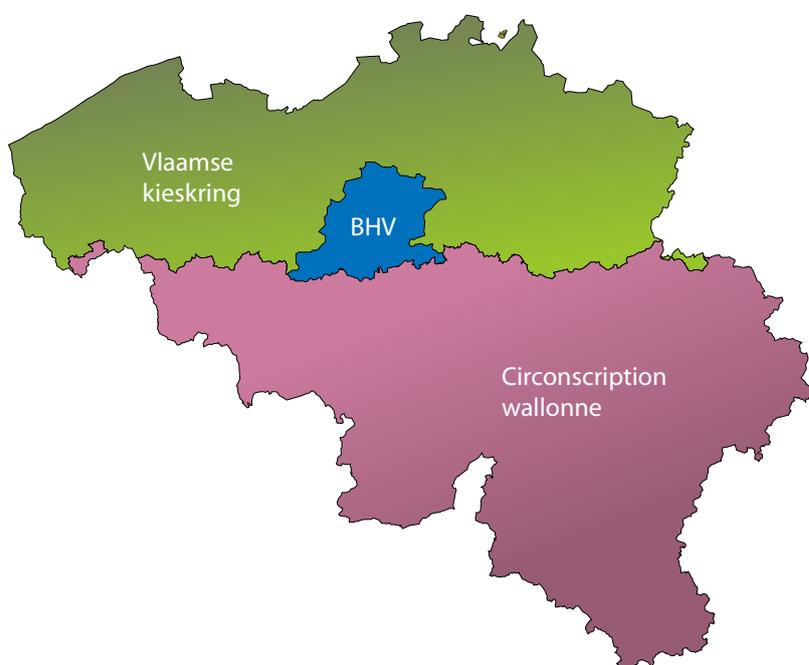
Voici les questions :

- [Quelles sont les différentes circonscriptions électorales pour les élections législatives ?](#)
- [Comment obtenir un siège au Parlement ?](#)
- [Les personnes élues exercent-elles toutes leur mandat ?](#)
- [Comment est composé le Sénat ?](#)
- [Le Roi vote-t-il ?](#)
- [Combien de femmes compte le Parlement ?](#)

Quelles sont les différentes circonscriptions électorales pour les élections législatives ?

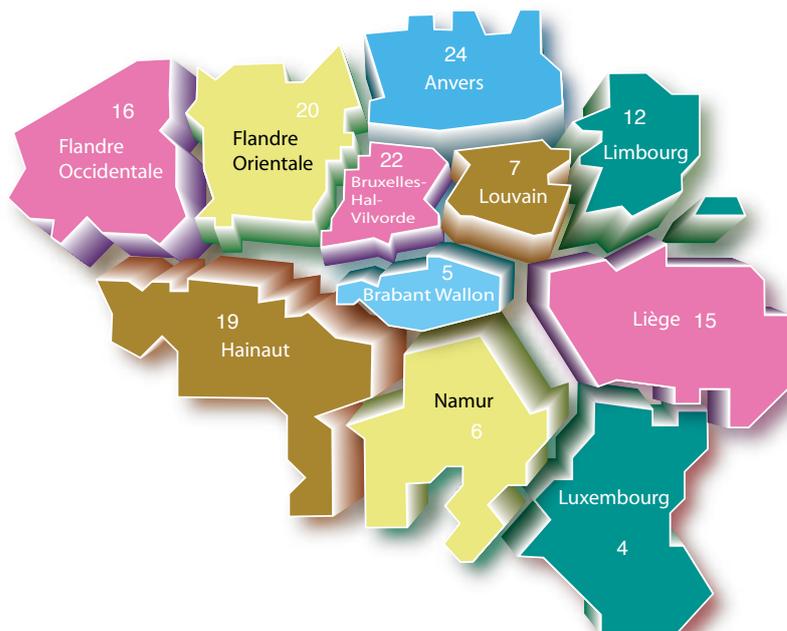
Normalement, tous les quatre ans, le citoyen belge vote pour la Chambre et le Sénat. Pour les **élections législatives**, la Belgique est subdivisée en plusieurs circonscriptions électorales.

Lorsqu'il s'agit de voter pour les 40 élus directs qui siègeront au Sénat, la Belgique est divisée en trois grandes circonscriptions électorales : **la circonscription flamande, la circonscription wallonne et la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde.**



Les électeurs de la circonscription électorale flamande et les électeurs de Bruxelles-Hal-Vilvorde qui votent pour un parti néerlandophone forment ensemble le collège électoral néerlandais. Ils désignent 25 des 40 sénateurs élus directement. Les électeurs de la circonscription électorale wallonne constituent avec les électeurs de Bruxelles-Hal-Vilvorde qui votent pour un parti francophone, le collège électoral francophone. Celui-ci désigne les 15 autres sénateurs élus directement.

Quant aux **150 députés** de la **Chambre des représentants**, ils sont élus directement par les arrondissements électoraux provinciaux. Ces derniers ont été introduits à cet effet en 2003. Seuls les arrondissements de Bruxelles-Hal-Vilvorde et de Louvain (Leuven) constituent une exception puisqu'ils ne coïncident pas avec une province.



Certains proposent de créer une **circonscription fédérale** et de modifier la législation électorale en ce sens. Une partie des 150 députés seraient alors élus dans cette circonscription électorale qui couvrirait l'ensemble du territoire du pays.

Comment obtenir un siège au parlement ?

Le Parlement fédéral compte 221 membres : 150 députés et 71 sénateurs (à l'exclusion des sénateurs de droit). En principe, les membres de la Chambre et du Sénat sont élus tous les quatre ans.

Pour décrocher un siège au Parlement, le candidat doit obtenir un certain nombre de voix (**chiffre d'éligibilité**). Si le candidat n'obtient pas suffisamment de votes de préférence, il peut faire appel aux votes de liste, étant donné que la moitié de ces votes sont répartis entre les candidats qui en ont besoin pour être élus. Le candidat occupant la position la plus haute sur la liste sera le premier à pouvoir en bénéficier.

Une fois que les votes ont été comptabilisés, on calcule pour chaque circonscription électorale, le nombre de sièges obtenus par chacun des partis. Le nombre de sièges obtenus par un parti est **proportionnel** au nombre de voix obtenues.

Les partis qui n'ont pas obtenu 5% du nombre total des votes dans une circonscription électorale, n'obtiennent pas de siège dans cette circonscription. C'est ce qu'on appelle le **seuil électoral**.

La répartition des sièges entre les partis s'effectue sur la base d'un **système de calcul appelé le système D'Hondt**.

Un **vote blanc** est un vote valable mais qui n'est pas pris en compte pour l'attribution des sièges aux partis.

Liens

Fiches info parlementaires n° 09.

[La Chambre des représentants – Election](#)

Les personnes élues exercent-elles toutes leur mandat ?

Un(e) candidat(e) élu(e) ne doit pas nécessairement exercer son mandat. Même si c'est bien entendu ce que font la plupart des députés et des sénateurs.

Il n'est pourtant pas rare, juste après des élections, de voir certains élus – notamment des ministres d'un gouvernement communautaire ou régional – démissionner pour céder leur place à un **suppléant**.

Pourquoi, dans ce cas, ont-ils pris part aux élections ? Ils ne le font généralement pas par intérêt personnel, mais pour servir les intérêts du parti. Il s'agit souvent de candidat(e)s qui remportent un grand nombre de voix. En participant aux élections, ils aident leur parti à totaliser un plus grand nombre de voix.

Lors des élections fédérales de 2007, treize députés ont démissionné après les élections. Ils n'ont donc pas prêté le serment constitutionnel et se sont fait remplacer par un suppléant.

Lors des élections du 10 juin 2007 à nouveau, certains élus qui occupaient déjà une fonction de **ministre ou de secrétaire d'État** au sein d'un gouvernement communautaire ou régional, et qui désiraient conserver ce mandat exécutif, ont quand-même prêté serment en tant que député ou sénateur. Ils se sont ensuite fait remplacer par un suppléant à la Chambre ou au Sénat, pour toute la durée de leur mandat exécutif.

Source : Magazine de la Chambre, n°8, mai 2008, p. 6

Comment est composé le Sénat ?

Suite à la révision constitutionnelle de 1993, la composition du Sénat a été adaptée à la structure fédérale de notre pays. Depuis lors, les entités fédérées sont représentées au Sénat. Sur les 71 sénateurs, 40 sont des élus directs, 21 sont désignés par les parlements communautaires et 10 sont des sénateurs cooptés.

Depuis la réforme de l'État de 1993, **21 sénateurs communautaires** représentent les trois communautés au Sénat. Ils ne sont pas élus directement comme sénateurs, mais



sont désignés par les parlements communautaires. Ils exercent donc un double mandat. Le Sénat peut dès lors constituer un point de rencontre entre les entités fédérées et l'Administration fédérale.

Le *Vlaams Parlement* et le *Parlement de la Communauté française* désignent chacun 10 sénateurs parmi leurs membres. Le *Parlement der Deutschsprachigen Gemeinschaft* désigne un seul de ses membres comme sénateur.

Les **10 sénateurs cooptés** sont désignés conjointement par les sénateurs élus directement et les sénateurs communautaires. On les choisit généralement pour leurs connaissances plutôt que pour leur notoriété.

Les enfants du Roi qui ont atteint l'âge de 18 ans ou à défaut, les descendants belges de la branche de la famille royale appelée à régner, sont **sénateurs de droit**.

L'origine de cette tradition est avant tout historique. En siégeant au Sénat, le prince héritier se familiarisait avec le fonctionnement du Parlement. En 1893, Léopold II obtient que cette prérogative soit étendue à tous les membres masculins de la branche de la famille royale appelée à régner. Son frère Philippe, prince héritier direct, ayant décidé de céder le trône à son fils (Albert I^{er}), il paraissait judicieux à Léopold d'étendre ce privilège aux autres membres de la famille appelés à régner. Par la suite, l'abolition de la loi salique allait également permettre aux princesses héritières de devenir elles aussi sénatrices de droit.

Actuellement, les trois enfants d'Albert ont prêté serment en tant que sénateurs. En théorie, les sénateurs de droit peuvent voter dès l'âge de 21 ans mais dans la pratique, ils ne prennent pas part aux votes au Sénat.

Le Roi lui-même ne fait pas partie du Sénat.

Source : *Périodique du Sénat de Belgique*, n°15, printemps 2008, p. 10

Le Roi vote-t-il ?

Étant donné que le Roi, en tant que Roi de tous les Belges, a une position au-dessus des partis politiques, il est d'usage qu'il n'aille pas voter et se fasse excuser auprès du président de son bureau électoral. Il en est de même pour la Reine. En revanche, tous les autres membres de la famille royale remplissent leur devoir électoral.

Combien de femmes compte le parlement ?

Afin de garantir une représentation suffisante des **femmes** au Parlement, il est stipulé qu'une liste électorale doit compter, à une exception près, autant d'hommes que de femmes. En outre, les deux premiers candidats de chaque liste doivent obligatoirement être de sexe opposé. Introduites en 2002, ces **lois sur les quotas** ont entraîné une augmentation du nombre de femmes au Parlement dès les élections de 2003. Toutefois, malgré ces mesures, hommes et femmes ne sont pas encore représentés de façon égale au Parlement.

Le Sénat a fortement encouragé la participation des femmes à la vie politique. C'est en effet le Sénat qui proposa le nouvel article 11 bis de la Constitution, qui allait jeter

les bases des lois sur les quotas, et d'une manière plus générale, favoriser les lois garantissant aux femmes et aux hommes l'égal exercice de leurs droits et de leurs libertés. Le Sénat a aussi été à l'origine de nombreuses autres réformes. Il a notamment été à la base de la réglementation en matière de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils consultatifs communaux et provinciaux. Enfin, c'est encore grâce à une initiative législative du Sénat que la présence de femmes juges au sein de la Cour constitutionnelle est désormais garantie.

La première femme parlementaire en Belgique fut membre du Sénat. En 1921, Marie Spaak-Janson devint sénatrice pour le Parti ouvrier belge. Elle allait siéger au Parlement jusqu'en 1958. Le Sénat fut également la première assemblée fédérale belge à être présidée par une femme : Anne-Marie Lizin présida le Sénat entre 2003 et 2007. En à peine une décennie, le nombre de femmes siégeant au Parlement fédéral a plus que doublé.

Source : Périodique du Sénat de Belgique, n° 16, automne 2008, p. 11

Liens

Le droit de vote des femmes a 60 ans.

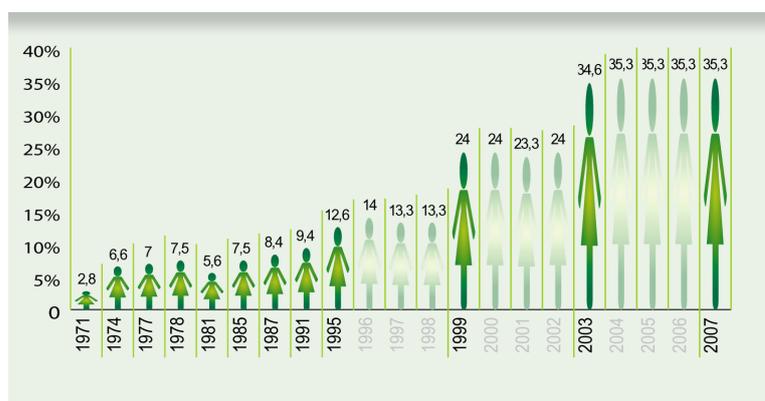
www.senate.be/doc/magazine/2008_16/Senat_16_FR-def.pdf

PROPOSITIONS D'EXERCICES DE RECHERCHE

- Vous pouvez proposer aux élèves d'entreprendre des recherches sur les différentes **circonscriptions électorales**, sur la problématique de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde ou sur l'introduction d'une circonscription électorale fédérale. Ancien président de la Chambre, monsieur Herman De Croo a un avis assez tranché sur la question de la **circonscription électorale fédérale**. Les interviews qu'il a accordées sont assez simples à retrouver sur Internet. Essayez de découvrir ce que pensent les opposants à la circonscription électorale fédérale.
- Vous pouvez demander aux élèves d'identifier les mesures concrètes qui ont été prises pour garantir (voire accroître) la représentation des femmes au Parlement. Ils pourront vérifier combien de femmes siègent à la Chambre et au Sénat et quel parti compte le plus de femmes. Enfin, ils tenteront d'identifier un parti ou un groupe politique dirigé par une femme.
- Demandez à vos élèves de vérifier si les **lois sur les quotas** ont réellement permis d'améliorer la représentation des femmes au Parlement. À l'aide de données chiffrées, les élèves pourront vérifier l'évolution du nombre de femmes à la Chambre et au Sénat. Vous pouvez demander aux élèves de représenter ces chiffres par un graphique ou d'interpréter un graphique existant.

- Les femmes font l'objet d'une discrimination positive visant à améliorer leur représentation au sein du Parlement. Vous pouvez demander aux élèves ce qu'ils pensent de cette discrimination positive et s'ils estiment que d'autres groupes de la société devraient faire l'objet d'une discrimination positive.

Les femmes à la Chambre



1971 : 2,8%	1995 : 12,6%	1999 : 24%	2003 : 34,6%	2007 : 36,7%
1974 : 6,6%	1996 : 14%	2000 : 24%	2004 : 35,3%	2008 : 36,7%
1977 : 7%	1997 : 13,3%	2001 : 23,3%	2005 : 35,3%	
1978 : 7,5%	1998 : 13,3%	2002 : 24%	2006 : 35,3%	
1981 : 5,6%				
1985 : 7,5%				
1987 : 8,4%				
1991 : 9,4%				

Source : Magazine de la Chambre des représentants de Belgique, n° 8, mai 2008, p. 4

- Demandez à vos élèves de dresser la liste des partis appartenant à la majorité et à l'opposition au sein du Parlement. Vous pouvez leur demander de rechercher le nombre de sièges que possède chaque parti et de vérifier s'ils ont gagné ou perdu des sièges par rapport aux élections précédentes.

Liens

Fiches info parlementaires n° 10.

[La Chambre des représentants – Composition](#)

Fiches info parlementaires n° 16.

[Le Sénat – Composition](#)

Reportage 3 : Que fait un parlementaire ?

OBJECTIF DU REPORTAGE 3

Grâce à des interviews de parlementaires issus de différents partis, les élèves pourront découvrir à quoi ressemble leur semaine de travail.

APERÇU DES INTERVIEWS DU REPORTAGE 3 [4 clips, 5,21 minutes en tout]

Interview de Stefaan Vercamer (CD&V) [1,83]

Stefaan Vercamer décrit la semaine de travail type d'un parlementaire.

Enregistrement Service Éducatif du BELvue 23 mars 2009

stefaanvercamer.wordpress.com

Interview de Joëlle Kapompolé (PS) [0,42]

Les réunions de commissions se retrouvent rarement sous les feux de la rampe. Pourtant, si l'on en croit Joëlle Kapompolé, c'est là que s'effectue le travail parlementaire le plus important, à savoir : analyser, s'entretenir avec les experts, diriger des auditions, amender et voter les propositions et projets de loi, ...

Enregistrement Service Éducatif du BELvue 8 avril 2008

www.joellekapompole.be

Interview de Véronique Salvi (cdH) [0,18]

Véronique Salvi entend briser le stéréotype selon lequel un parlementaire n'est jamais au Parlement et qu'il s'enrichit sur le dos du contribuable.

Enregistrement Service Éducatif du BELvue 6 novembre 2007

www.veronique-salvi.com

Interview de Dirk Claes (CD&V) [2,16]

Les parlementaires introduisent des propositions de loi et font des lois. Outre leur travail législatif, ils ont également un rôle de contrôle à remplir : ce sont eux en effet qui contrôlent le gouvernement.

Enregistrement Service Éducatif du BELvue 12 mars 2009

www.dirkclaes.be

QUESTION D'INTRODUCTION AU DÉBAT SUR LE REPORTAGE 3

Et toi ? Te sentirais-tu capable d'assumer toutes les tâches d'un parlementaire ?

COMMENTAIRE REPORTAGE 3

La FAQ (Foire Aux Questions) ci-dessous permet d'approfondir les sujets abordés dans le reportage. Le professeur déterminera lui-même jusqu'où il veut ou peut approfondir chaque sujet. La FAQ aidera aussi le professeur à répondre de manière précise aux questions des élèves. Les questions peuvent également faire l'objet d'exercices de recherche menée par les élèves.

- [Comment se déroule la semaine de travail d'un parlementaire ?](#)
- [Qu'entend-on par 'groupe politique' ?](#)
- [Quelles sont les tâches principales d'un parlementaire ?](#)
- [Qu'entend-on par 'commission' ?](#)
- [Qu'entend-on par 'audition' ?](#)
- [Combien gagne un parlementaire ?](#)

Comment se déroule la semaine de travail d'un parlementaire ?

Le lundi, les parlementaires assistent à des réunions de parti et travaillent généralement au niveau régional. Le mardi et le mercredi, et parfois le lundi, des **réunions de commission** ont lieu. Chaque parlementaire siège au minimum dans une commission. Chaque commission se compose de 17 parlementaires, qui se réunissent pour préparer les lois, suivre l'actualité, interpellier les ministres ou leur poser des questions. Le jeudi matin est consacré à ce que l'on appelle les **réunions de groupe** visant à définir les positions à adopter pour le vote en séance plénière de l'après-midi. Le vendredi, c'est généralement 'quartier libre'. Les parlementaires en profitent pour effectuer des travaux d'étude et entretenir des contacts avec la **société civile**, avec leur base et leurs électeurs. Le terme 'société civile' désigne toutes les associations, organisations et mouvements créés par des citoyens tels que les fédérations sportives, les organisations environnementales, les syndicats, les organisations féminines, les organisations d'immigrés, ... Les organisations de ce type développent des idées, recueillent l'opinion de leurs membres et transmettent les points de vue aux autorités. La société civile fait en quelque sorte office d'intermédiaire entre le citoyen en tant qu'individu et les pouvoirs publics.

Qu'entend-on par 'groupe politique' ?

Tous les parlementaires appartenant à un même parti forment ce qu'on appelle un **groupe** politique. Un groupe politique est dirigé par un chef de groupe. Les membres de ce groupe se répartissent les tâches à effectuer et s'accordent sur les sujets à approfondir. Le groupe définit également les positions à adopter lors des séances plénières.

À la Chambre, le terme 'groupe' s'applique uniquement aux partis politiques comptant au minimum cinq membres.
Seuls les membres des groupes politiques ont voix délibérative lors des votes en commission.

Quelles sont les tâches principales d'un parlementaire ?

Les membres du Parlement font les lois et contrôlent le gouvernement. Reportez-vous également au thème 2, reportage 6 du manuel.

Qu'entend-on par 'commission' ?

La Chambre et le Sénat se réunissent généralement le jeudi après-midi en séance plénière. Mais, le travail parlementaire préparatoire s'effectue lors des réunions de **commission**. Les commissions désignent des groupes de travail spécialisés, composés de membres du Parlement issus des différents groupes politiques. Plus un groupe possède de sièges, plus il sera représenté au sein des commissions. Les membres des commissions interrogent les ministres et préparent le travail législatif.

Ils débattent sur les projets de loi du gouvernement et sur les propositions de loi déposées par les membres du Parlement, suivant un ordre du jour établi. Dans ce domaine, rien n'est laissé au hasard. Les membres de la Commission s'informent en détail et considèrent toutes les parties impliquées avant de rédiger de nouveaux textes de lois ou adapter des lois existantes. Des auditions sont souvent organisées à cet effet.

Qu'entend-on par 'audition' ?

Les commissions organisent régulièrement des auditions. Ce sont en effet les commissions qui effectuent le travail parlementaire préparatoire ; les membres du Parlement consultent à cet effet des experts de la société civile : syndicats, organisations d'employeurs, associations d'habitants ou toute autre partie impliquée ...

Les parlementaires peuvent ainsi broser un tableau complet de la problématique abordée.

Combien gagne un parlementaire ?

Pour leur travail parlementaire, les membres du Parlement reçoivent une **indemnité** (et non pas un salaire). Cette indemnité est certes élevée mais elle permet de garantir la présence de personnes compétentes sur la scène politique, et donne les moyens à ces personnes de travailler correctement et de manière autonome. Soulignons en outre, qu'en tant que personnages publics, les responsables politiques doivent faire face à des dépenses plus importantes liées à leurs nombreuses obligations.

Le montant brut de l'indemnité parlementaire s'élève à environ 79.500 euros par an, soit environ **6.600 euros par mois**. Les sénateurs et les députés touchent également des frais de représentation.

Généralement, les responsables politiques rétrocèdent une partie de leur revenu au parti afin d'aider ce dernier à financer les campagnes électorales.

PROPOSITIONS D'EXERCICES DE RECHERCHE

- Vous pouvez demander aux élèves de consulter les sites web des parlementaires, afin de voir à quoi ressemblent leurs semaines de travail.
- Dans les revues périodiques de la Chambre et du Sénat, vous trouverez des rapports d'auditions. Vous pouvez également vous baser sur les documents législatifs que vous retrouverez sur les sites web de la Chambre et du Sénat (lecture parfois difficile).
- Vous pouvez demander aux élèves de faire un travail à partir des extraits d'auditions repris ci-dessous. Ils peuvent par exemple rechercher des articles dans les médias sur les sujets abordés, exprimer leur opinion sur ces sujets, commencer une enquête, envoyer leur réaction par mail aux parlementaires concernés ...

Audition de la commission Affaires étrangères du Sénat

Le 12 mai 2009, le spécialiste des droits de l'enfant, **Paulo Sérgio Pinheiro**, auteur du rapport des Nations Unies de 2006 sur la violence à l'encontre des enfants, était invité à s'exprimer au cours d'une audition de la commission des Affaires étrangères. Ce rapport est à la base d'une campagne de sensibilisation de Plan Belgique.

Ces dernières années, les autorités belges ont entrepris des démarches importantes pour s'opposer aux formes extrêmes de violence à l'encontre des enfants : enfants soldats, traite d'enfants, et violences sexuelles à l'encontre des filles dans les zones de conflit. Paulo Sérgio Pinheiro et Plan Belgique ont demandé aux responsables politiques belges d'accorder leur soutien à la campagne de sensibilisation 'Stop à la violence faite aux enfants dans le Sud'.

Liens

Stop à la violence faite aux enfants dans le Sud (Document législatif n° 4-1349/1)
www.senate.be/www/?Mlval=/publications/viewPub&COLL=S&LEG=4&NR=1349&VOLG NR=1&LANG=fr

Exercices

Quelles ont été les recommandations de Paulo Sérgio Pinheiro en matière de *violences quotidiennes faites aux enfants dans le Sud* lors de la séance d'audition à la commission des Affaires étrangères du Sénat ?

Séance d'audition à la commission des Relations extérieures de la Chambre

Le 28 novembre 2007, la commission des Relations extérieures de la Chambre organisait une séance d'audition sur la menace que constitue la prolifération nucléaire. Les ambassadeurs d'Égypte, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de France, d'Iran, de Chine, du Pakistan et du Royaume-Uni ont pu exposer leur position sur le sujet. Deux questions étaient au cœur des débats. Comment la communauté internationale doit-elle réagir face aux tensions actuelles ? Les règles du jeu en la matière doivent-elles éventuellement être revues ?

Liens

La menace de prolifération nucléaire, Magazine de la Chambre, n° 8, mai 2008, pp. 27-29

www.dekamer.be/kvvcr/pdf_sections/pri/magazine/mag008F.pdf

Exercices

Que pense l'ambassadeur iranien du traité de non-prolifération nucléaire ?

Traité de non-prolifération

Le traité de non-prolifération est entré en vigueur en 1970. Depuis lors, pas loin de 180 pays ont adhéré à ce traité. Seuls l'Israël, l'Inde et le Pakistan ne l'ont pas signé. Quant à la Corée du Nord, elle s'est retirée du traité en janvier 2003. Des conférences d'évaluation et de révision ont lieu à intervalles réguliers. Le traité se base sur trois principes :

1. La non-prolifération : en 1970, cinq pays disposaient d'armes nucléaires : les États-Unis, l'URSS (la Russie), la Chine, la France et le Royaume-Uni. Le traité visait à empêcher d'autres pays d'acquérir des armes nucléaires.
2. Le désarmement : les pays qui disposent d'armes nucléaires doivent démanteler leurs stocks.
3. L'application pacifique : le traité encourage l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques (génération d'électricité, applications médicales); elle encourage les États-membres des Nations Unies à collaborer entre eux à ce niveau.

Source : Magazine de la Chambre, n° 8, octobre 2008, p. 26